

**TRIBUNAL CIVIL DE LA VILLE DE NEW YORK**  
**COMTÉ DE \_\_\_\_\_**

---

Requérant (propriétaire),

N° d'index L & T \_\_\_\_\_

-contre-

**Avis de Requête de non-paiement**

Répondant (locataire),  
Adresse :

Adresse de l'entreprise du requérant :

Répondant (Sous-locataire).  
Adresse :

---

**Votre propriétaire vous poursuit pour non-paiement de loyer.**

1. Votre propriétaire a entamé une action en justice contre vous pour non-paiement de loyer qu'il prétend que vous n'avez pas payé. Les motifs du propriétaire sont donnés dans la requête ci-jointe.
2. Le propriétaire demande au Tribunal :
  - Un jugement d'exécution de paiement de \_\_\_\_\_ \$, plus les intérêts à partir du \_\_\_\_\_, 20\_\_, et
  - la permission de vous expulser de votre demeure si vous ne vous conformez pas au jugement d'exécution de paiement.
3. Vous avez droit à un procès. Mais vous devez d'abord répondre à la requête en vous adressant au bureau du greffier du propriétaire-locataire à l'adresse suivante : \_\_\_\_\_, \_\_\_\_\_, New York. Vous devez le faire dans les **10 jours** suivant la date à laquelle ces documents vous ont été remis ou à une personne qui vit ou travaille à votre domicile, ou qui ont été postés à votre domicile à :

Adresse ou description des lieux

**Attention !** Si vous ne répondez pas à la requête dans les 10 jours, un jugement peut être prononcé contre vous. Si cela se produit, le propriétaire aura le droit de vous expulser.

4. Votre réponse doit indiquer les raisons juridiques pour lesquelles vous ne devez pas tout ou une partie du loyer. Les raisons légales s'appellent des défenses. Vous pouvez également stipuler toute réclamation que vous avez contre le propriétaire. Vous devrez prouver vos défenses et réclamations devant le tribunal. Pour répondre à la requête, vous devez :
  - Aller au bureau propriétaire-locataire et donner au greffier votre réponse, ou
  - Donner votre réponse au greffier propriétaire-locataire par écrit (Formulaire No. Civ-LT-91a).

Des informations pour vous aider à répondre à la requête (formulaire N° Civ-LT-92) sont disponibles au bureau du greffier du propriétaire-locataire ou en ligne sur [nycourts.gov/housingnyc](http://nycourts.gov/housingnyc).

**Important !** Si vous n'informez pas le greffier qu'il y a un moyen de défense dans votre réponse, vous ne pourrez peut-être pas en parler plus tard dans cette affaire ou dans toute autre affaire.

5. Lorsque vous répondez à la requête, vous obtiendrez une date pour revenir au tribunal 3 à 8 jours plus tard. Vous avez le droit de demander un report de cette date de 14 jours, mais il faut vous présenter au tribunal pour demander ce report. Si vous payez tous les loyers dus avant votre date d'audience, l'affaire sera classée.
6. Si votre nom ne figure pas sur cet avis, mais que vous habitez dans la demeure mentionnée ci-dessus, vous avez le droit de venir au tribunal et de répondre à la requête.
7. Ressources disponibles :
- **Aide juridique** : En vertu de la loi de la ville de New York, vous pourriez être en mesure de vous faire représenter par un avocat gratuit dans cette affaire. Appelez au 718-557-1379 ou consultez le lien suivant [nycourts.gov/freelawyer](http://nycourts.gov/freelawyer) pour des informations sur l'aide juridique gratuite. Si vous avez les moyens d'engager un avocat, vous pouvez contacter le service de conseil juridique du Barreau de New York au 212-626-7373.
  - **Aide linguistique** : Si vous ne parlez pas bien l'anglais ou si vous êtes sourd ou malentendant, vous avez droit à un interprète gratuit. Dites au greffier que vous avez besoin d'un interprète, ou appelez le 646-386-5670. Pour lire une traduction de cet avis dans une autre langue, rendez-vous sur: [nycourts.go/housingnyc](http://nycourts.go/housingnyc). Pour obtenir des informations sur les expulsions, visitez :
  - **Aide ADA** : Si vous avez besoin d'installations spéciales au tribunal en raison d'un handicap, appelez au 646-386-5300 ou 711 (TTY) ou informez-en un greffier.

**646-386-5750**: Informations concernant les expulsions • বেদখলের তথ্য • 驱离租屋相关信息  
迫遷相關資訊 • Информация о выселении • الطرد حالات بشأن معلومات  
بے دخلیوں کی معلومات • Enfòmasyon Konsènan Degèpisman • Información sobre desalojos

- **Aide financière** : Si vous avez un loyer non payé et que vous n'avez pas d'argent, contactez l'Infoline HRA au 718-557-1399 pour savoir comment obtenir de l'aide pour le payer.
- **Aide au tribunal** : Il y a un centre d'aide au tribunal où vous pouvez parler à un avocat du tribunal ou à un avocat bénévole.
- **Aide en ligne** : Visitez le site web du Housing Court (Tribunal du logement) à : [nycourts.gov/housingnyc](http://nycourts.gov/housingnyc) (également disponible en espagnol et en chinois) ou visitez LawHelpNY à travers ce lien : [lawhelpny.org](http://lawhelpny.org).

**Reports et avances de loyer.** Vous pouvez demander au tribunal de reporter l'audience. Vous avez le droit de demander un report de l'audience d'au moins 14 jours. Mais si votre procès n'est pas terminé dans les 60 jours ou si vous demandez à nouveau le report de l'audience, le tribunal peut vous exiger un dépôt de garantie au tribunal ou le versement d'un loyer au propriétaire. Si vous ne vous acquittez pas de cette obligation, votre affaire peut immédiatement faire l'objet d'un procès.

**Après le jugement.** Si le tribunal ordonne un jugement contre vous après un procès, le tribunal peut vous accorder un délai pour payer et ne pas être expulsé. Une fois ce délai écoulé, vous recevrez un avis d'expulsion d'un marshal qui vous donnera au moins 14 jours pour payer tout le loyer dû ou déménager. Si vous ne payez pas ou ne déménagez pas, vous serez expulsé par le marshal.

Ville de New York, comté de \_\_\_\_\_

Date : \_\_\_\_\_, 20\_\_\_\_

Greffier du Tribunal Civil de la ville de New York : \_\_\_\_\_

Requérant ou avocat pour le requérant : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

N° de téléphone : \_\_\_\_\_